



Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Centre
de services scolaire
Marguerite-Bourgeoys
Québec

Académie Saint-Clément 2020-2021

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le 20 octobre 2020. Vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet :

<https://www.academiesaintclement.ca/>

Stéphan Langlois, direction

Actions réalisées dans le cadre de notre plan de lutte contre l'intimidation et la violence :

- Ateliers animés par le SPVM en lien avec la sécurité sur internet et le système de justice pénale
- Mémo explicatif aux parents distinguant conflit, violence et intimidation dans l'Essentiel par la psychoéducatrice
- Mise à jour et utilisation du protocole d'intimidation
- Projet *Médiateurs* des TES pour soutenir la résolution de conflits par les pairs lors des récréations
- Animation d'ateliers d'habiletés sociales en classe accueil (931) par le stagiaire en psychoéducation
- Animation d'un atelier sur la gestion du stress dans les classes de 5^{ème} année par la psychoéducatrice
- Animation du programme *Déstresse & Progresse* auprès de 10 classes de 6^{ème} année par la psychoéducatrice
- Sous-groupe de développement des habiletés sociales pour des élèves ciblés en 6^{ème} année
- Animation du programme *Gang de choix* dans certaines classes de 6^{ème} année par les TES
- Révision du code de vie de l'école
- Suivis personnalisés auprès des élèves en difficulté de comportement ou d'adaptation (TES, psychoéducatrice, psychologue)
- Présence TES durant la récréation et le dîner
- Présentation d'un atelier théâtre sur la cyber-intimidation auprès de tous les élèves (pièce Tic Tac : Parminou)
- Affichage des étapes de résolution de conflits sur la cour de récréation et au service de garde
- Affichage des règles (unification des règlements) du jeu populaire *smash* sur la cour
- Formation par la psychoéducatrice et la TES à l'approche d'Intervention 100% (4R) au personnel du service de garde et surveillance du dîner
- Passation et analyse du questionnaire SÉVI auprès de tous les élèves en classes régulières

Considérants pour 2020-2021 compte tenu des restrictions découlant de la pandémie:

- Modification des services donnés (sous-groupes) et ajustements avec les nouvelles classes et les ajouts de services
- Affiliations amicales par proximité plutôt que par choix (respect des bulles-classes)
- Limitation des activités préventives (sorties, intervenants externes) en début d'année scolaire surtout

Actions à prévoir pour 2021-2022 :

- Reconduire les actions déjà entreprises
- Formation Intervention 100%/4R auprès de tous les membres du personnel (enseignants, service de garde, surveillance du dîner)
- Passation du SÉVI (sondage élèves violence et intimidation)
- Optimiser l'affichage des étapes de résolution de conflits dans les lieux communs
- Poursuite de la bonification du Code de vie et des mesures préventives/d'encadrement en situation de violence et/ou intimidation
- Valider la possibilité d'ateliers en 5^{ème} année sur la distinction entre conflit/violence/intimidation, les 4 étapes de résolution de conflits et les façons de dénoncer

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83,1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants s'épanouissent dans un climat sain et sécuritaire.

Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).